

4

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

du 3^{ème} Trimestre 2020

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU SAINT-QUENTINOIS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 10 JUILLET 2020

du 3^{ème} Trimestre 2020

ORDRE DU JOUR
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU VENDREDI 10 JUILLET 2020

-=-

- | | | |
|----|------------------------------|--|
| 1 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Installation du Conseil communautaire.
<i>Rapporteur : M. le Président</i> |
| 2 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Election d'un secrétaire et d'un secrétaire auxiliaire.
<i>Rapporteur : M. le Doyen d'âge</i> |
| 3 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Election du Président.
<i>Rapporteur : M. le Doyen d'âge</i> |
| 4 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Fixation du nombre de Vice-Présidents. |
| 5 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Election des Vice-Présidents. |
| 6 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Bureau communautaire. |
| 7 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Charte de l'élu local. |
| 8 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Délégation d'une partie des attributions du Conseil au Président. |
| 9 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Indemnité des élus. |
| 10 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Formation des élus. |
| 11 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Commission consultative des services publics locaux. |
| 12 | MARCHES | Commission d'appel d'offres. |
| 13 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Commission thématique évaluation des politiques publiques et des services aux usagers. |
| 14 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Commission thématique eau et assainissement. |

- | | | |
|----|------------------------------|---|
| 15 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH). |
| 16 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Quentin. |
| 17 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois à l'établissement régional d'enseignement adapté. |
| 18 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois aux conseils d'administration des lycées et collèges. |
| 19 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois à l'Association d'Encouragement à la Pratique Sportive (AEPS). |
| 20 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du syndicat mixte d'aménagement hydraulique du bassin versant de la Somme (AMEVA). |
| 21 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Désignation du représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein de la commission locale de l'eau - SAGE Haute Somme. |
| 22 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Désignation des représentants de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois au sein du syndicat du Bois l'Abbé. |
| 23 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Désignation de deux délégués au collège des établissements publics de coopération intercommunale de l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA). |
| 24 | CONSEIL COMMUNAUTAIRE | Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du syndicat départemental de traitement des déchets ménagers de l'Aisne (Valor'Aisne). |

- 25 **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au comité consultatif de la réserve naturelle nationale des marais d'Isle.
- 26 **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au Comité de pilotage NATURA 2000.
- 27 **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Commission consultative d'élaboration et de suivi du programme local de prévention (PLP) des déchets ménagers et assimilés.
- 28 **ADMINISTRATION GENERALE** Conseil de développement - Création.
- 29 **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du conseil d'administration de l'ADERMAS.
- 30 **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du conseil d'administration du groupement d'intérêt public de la maison de l'emploi et de la formation du Saint-Quentinois.
- 31 **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du conseil d'administration du Comité de jumelage avec la Croatie.
- 32 **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein de l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois.
- 33 **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Désignation du représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein de la Société pour l'Immobilier d'Entreprises de l'Aisne (SIMEA).
- 34 **CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Désignation du représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein de la Société d'Equipement du Département de l'Aisne (SEDA).

- 35 CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Désignation du représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du conseil d'administration de la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété (SACICAP).
- 36 CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Désignation du représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du conseil d'administration de Clésence.
- 37 CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Désignation du représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).
- 38 DEVELOPPEMENT
 ECONOMIQUE** Convention de partenariat - Foire exposition interrégionale de Saint-Quentin.
- 39 CONSEIL COMMUNAUTAIRE** Compte-rendu des opérations en vertu de la délégation de Monsieur le Président.

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Installation du Conseil
communautaire.**

**RAPPORTEUR
M. le Président**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 76

Nombre de Conseillers
votants : 76

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, M. Sébastien ANETTE, Mme Virginie ARDAENS, Mme Najla BEHRI, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLEROT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CARMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZEWICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, M. Roger LURIN, Mme Frédérique MACAREZ, M. Michel MAGNIEZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEI, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Karim SAÏDI, M. Louis SAPHORES, M. Vincent SAVELLI, M. Damien SEBBE, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.

Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par M. Sébastien ANETTE

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

En application de l'article L.5211-6 du code général des collectivités territoriales, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est administrée par un organe délibérant composé de conseillers communautaires élus dans le cadre du dernier scrutin municipal.

Vu l'arrêté préfectoral en date du 21 octobre 2019 fixant la composition du Conseil communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois à 76 conseillers ;

Vu les procès-verbaux de proclamation des résultats des élections municipales des 15 mars et 28 juin 2020 des communes adhérentes ;

Les 76 conseillers sont nommément les suivants :

COMMUNES	NOMS
ANNOIS	Hugues DEMAREST
ARTEMPS	Jean-Claude DUSANTER
AUBIGNY-AUX-KAISNES	Sylvain VAN HEESWYCK
BRAY-SAINT-CHRISTOPHE	Benoît LEGRAND
CASTRES	Jean-Marie ACCART
CLASTRES	Jean-Louis GASON
CONTECOURT	Roland MORTELLI
CUGNY	Michel BONO
DALLON	Gérard FELBACQ
DURY	Alain RACHESBOEUF
ESSIGNY-LE-PETIT	Arnaud PROIX
FAYET	Virginie ARDAENS
FIEULAINE	Jérôme LECLERCQ
FLAVY-LE-MARTEL	Patrick JULIEN
FONSOMME	Colette NOEL
FONTAINE-LES-CLERCS	Frédéric MAUDENS
FONTAINE-NOTRE-DAME	Thierry DEFRANCE
GAUCHY	Jean-Marc WEBER
	Jocelyne DOGNA
	Luc COLLIER
GRUGIES	Alain BRISON
HAPPENCOURT	Damien NICOLAS
HARLY	Bernard DESTOMBES
HOMBLIERES	Francine GOMEL

JUSSY	Jean-Marie GONDRY
LESDINS	Fabien BLONDEL
MARCY	Elie BOUTROY
MESNIL-SAINT-LAURENT	Christian MOIRET
MONTESCOURT-LIZEROLLES	Stéphane LINIER
MORCOURT	Rose-Marie BUCEK
NEUVILLE-SAINT-AMAND	Ghislain HENRION
OLLEZY	Sébastien VAN HYFTE
OMISSY	Christophe FRANÇOIS
REMAUCOURT	Damien SEBBE
ROUVROY	Philippe LEMOINE
SAINT-QUENTIN	Frédérique MACAREZ
	Xavier BERTRAND
	Marie-Laurence MAÎTRE
	Freddy GRZEZICZAK
	Béatrice BERTEAUX
	Thomas DUDEBOUT
	Colette BLÉRIOT
	Alexis GRANDIN
	Françoise JACOB
	Karim SAÏDI
	Agnès POTEL
	Michel MAGNIEZ
	Sylvie ROBERT
	Frédéric ALLIOT
	Aïssata SOW
	Jean-Michel BERTONNET
	Sandrine DIDIER
	Dominique FERNANDE
	Mélanie MASSOT
	Vincent SAVELLI
	Lise LARGILLIERE
	Philippe VIGNON
	Monique BRY
	Bernard DELAIRE

	Sylvette LEICHNAM
	Philippe CARMELLE
	Najla BEHRI
	Louis SAPHORES
	Aïcha DRAOU
	Yves DARTUS
	Djamila MALLIARD
	Sylvie SAILLARD MEUNIER
	Sébastien ANETTE
	Nathalie VITTOUX
	Julien CALON
	Olivier TOURNAY
SAINT-SIMON	Agnès MAUGER
SERAUCOURT-LE-GRAND	Roger LURIN
SOMMETTE-EAUCOURT	Paul PREVOST
TUGNY-ET-PONT	Grégoire BONO
VILLERS-SAINT-CHRISTOPHE	Denis LIESSE

Ces dispositions rappelées, je vais procéder à l'appel nominal.

Je déclare le Conseil communautaire installé et je demande à M. le Doyen d'âge d'assurer les fonctions de Président jusqu'à l'élection de ce dernier.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Election d'un secrétaire et
d'un secrétaire auxiliaire.**

**RAPPORTEUR
M. le Doyen d'âge**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

1

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00.

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, M. Sébastien ANETTE, Mme Virginie ARDAENS, Mme Najla BEHRI, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERiot, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CARMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZETICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, M. Roger LURIN, Mme Frédérique MACAREZ, M. Michel MAGNIEZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEI, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Karim SAÏDI, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBE, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.
Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par M. Sébastien ANETTE

Absent(e)s :

M. Vincent SAVELLI

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

Conformément aux dispositions de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous propose de désigner M. Louis SAPHORES comme Secrétaire et M. Matthieu GRESSIER, Directeur Général des Services, comme Secrétaire auxiliaire.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 72 voix pour adopte le rapport présenté.

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX ne prennent pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Election du Président.**

**RAPPORTEUR
M. le Doyen d'âge**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers
votants : 75

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, M. Sébastien ANETTE, Mme Virginie ARDAENS, Mme Najla BEHRI, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLEROT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CARMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, M. Roger LURIN, Mme Frédérique MACAREZ, M. Michel MAGNIEZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEI, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Karim SAÏDI, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBE, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.
Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par M. Sébastien ANETTE

Absent(e)s :

M. Vincent SAVELLI

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

Ma qualité de doyen d'âge me confère l'honneur de procéder à l'élection du Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

En application des dispositions de l'article L.5211-2 du code général des collectivités territoriales, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Je déclare le scrutin ouvert et je fais appel aux candidatures.

Les candidatures sont :

- Mme Frédérique MACAREZ

Afin de vérifier et signer les procès-verbaux des opérations de vote qui seront transmis ce soir à la Préfecture, je propose au Conseil que Mme Virginie ARDAENS et M. Jérôme LECLERCQ soient désignés assesseurs.

S'il n'y a pas d'opposition nous allons procéder au vote.

Le dépouillement des votes donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	75
A déduire : bulletins blancs ou nuls	5
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	70
Majorité absolue	36

A obtenu :

- Mme Frédérique MACAREZ 70 voix

Mme Frédérique MACAREZ ayant obtenu 70 voix, est proclamée Présidente de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et installée dans ses fonctions.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Fixation du nombre de
Vice-Présidents.**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers
votants : 75

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, M. Sébastien ANETTE, Mme Virginie ARDAENS, Mme Najla BEHRI, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERiot, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CARMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZETICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, M. Roger LURIN, Mme Frédérique MACAREZ, M. Michel MAGNIEZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEI, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Karim SAÏDI, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBI, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.
Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par M. Sébastien ANETTE

Absent(e)s :

M. Vincent SAVELLI

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

L'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, précise que le nombre de Vice-Présidents est déterminé par l'organe délibérant, sans pouvoir dépasser le nombre de quinze.

Ceci exposé, il est demandé aux membres du Conseil de bien vouloir fixer à quinze le nombre de Vice-Présidents.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Fédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
- Election des Vice-
Présidents.**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers
votants : 75

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, M. Sébastien ANETTE, Mme Virginie ARDAENS, Mme Najla BEHRI, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLEROT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CARMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GARDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, M. Roger LURIN, Mme Frédérique MACAREZ, M. Michel MAGNIEZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEL, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Karim SAÏDI, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBE, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.
Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, Mme Sylvie SAILLARD représenté(e) par M. Sébastien ANETTE, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par M. Sébastien ANETTE

Absent(e)s :

M. Vincent SAVELLI

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

Le conseil communautaire vient de fixer à quinze le nombre de postes de Vice-Présidents. Nous allons donc procéder à leur élection.

En application des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du code général des collectivités territoriales, les Vice-présidents sont élus selon les mêmes modalités que le Président, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Ces dispositions ainsi rappelées, nous allons procéder à l'élection des Vice-Présidents.

Je déclare le scrutin ouvert.

ELECTION DU PREMIER VICE-PRESIDENT

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du premier Vice-Président.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- M. Jérôme LECLERCQ

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	75
A déduire : bulletins blancs ou nuls	6
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35

A obtenu :

- M. Jérôme LECLERCQ 69 voix

M. Jérôme LECLERCQ est proclamé premier Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

ELECTION DU DEUXIEME VICE-PRESIDENT

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du deuxième Vice-Président.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- Mme Virginie ARDAENS

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	75
A déduire : bulletins blancs ou nuls	14

Reste pour le nombre de suffrages exprimés	61
Majorité absolue	31

A obtenu :

- Mme Virginie ARDAENS	61 voix
------------------------	---------

Mme Virginie ARDAENS est proclamée deuxième Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

ELECTION DU TROISIEME VICE-PRESIDENT

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du troisième Vice-Président.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- M. Jean-Marc WEBER

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	75
A déduire : bulletins blancs ou nuls	6

Reste pour le nombre de suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35

A obtenu :

- M. Jean-Marc WEBER	69 voix
----------------------	---------

M. Jean-Marc WEBER est proclamé troisième Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

ELECTION DU QUATRIEME VICE-PRESIDENT

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du quatrième Vice-Président.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- M. Michel BONO

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	75
--------------------------------	----

A déduire : bulletins blancs ou nuls	7
--------------------------------------	---

Reste pour le nombre de suffrages exprimés	68
--	----

Majorité absolue	35
------------------	----

A obtenu :

M. Michel BONO	68 voix
----------------	---------

M. Michel BONO est proclamé quatrième Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

ELECTION DU CINQUIEME VICE-PRESIDENT

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du cinquième Vice-Président.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- Mme Agnès POTEL

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	75
--------------------------------	----

A déduire : bulletins blancs ou nuls	5
--------------------------------------	---

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 70

Majorité absolue 36

A obtenu :

Mme Agnès POTEL 70 voix

Mme Agnès POTEL est proclamée cinquième Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

ELECTION DU SIXIEME VICE-PRESIDENT

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du sixième Vice-Président.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- M. Xavier BERTRAND

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis 75

A déduire : bulletins blancs ou nuls 5

Reste pour le nombre de suffrages exprimés 70

Majorité absolue 36

A obtenu :

M. Xavier BERTRAND 70 voix

M. Xavier BERTRAND est proclamé sixième Vice-Président de la
Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

ELECTION DU SEPTIEME VICE-PRESIDENT

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du septième Vice-Président.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- M. Christian MOIRET

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	75
A déduire : bulletins blancs ou nuls	5

Reste pour le nombre de suffrages exprimés	70
Majorité absolue	36

A obtenu :

- M. Christian MOIRET	70 voix
------------------------------	----------------

M. Christian MOIRET est proclamé septième Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

ELECTION DU HUITIEME VICE-PRESIDENT

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du huitième Vice-Président.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- Mme Colette BLERIOT

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	75
A déduire : bulletins blancs ou nuls	17

Reste pour le nombre de suffrages exprimés	58
Majorité absolue	30

A obtenu :

- Mme Colette BLERIOT	58 voix
------------------------------	----------------

Mme Colette BLERIOT est proclamée huitième Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

ELECTION DU NEUVIEME VICE-PRESIDENT

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du neuvième Vice-Président.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- M. Jean-Michel BERTONNET

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	75
A déduire : bulletins blancs ou nuls	7

Reste pour le nombre de suffrages exprimés	68
Majorité absolue	35

A obtenu :

- M. Jean-Michel BERTONNET	68 voix
----------------------------	---------

M. Jean-Michel BERTONNET est proclamé neuvième Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

ELECTION DU DIXIEME VICE-PRESIDENT

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du dixième Vice-Président.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- M. Sylvain VAN HEESWYCK

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	75
A déduire : bulletins blancs ou nuls	7
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	68
Majorité absolue	35

A obtenu :

- M. Sylvain VAN HEESWYCK 68 voix

M. Sylvain VAN HEESWYCK est proclamé dixième Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

ELECTION DU ONZIEME VICE-PRESIDENT

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du onzième Vice-Président.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- M. Freddy GRZEZICZAK

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	75
A déduire : bulletins blancs ou nuls	13
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	62
Majorité absolue	32

A obtenu :

- M. Freddy GRZEZICZAK 62 voix

M. Freddy GRZEZICZAK est proclamé onzième Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

ELECTION DU DOUZIEME VICE-PRESIDENT

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du douzième Vice-Président.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- M. Dominique FERNANDE

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	75
A déduire : bulletins blancs ou nuls	14
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	61
Majorité absolue	31

A obtenu :

- M. Dominique FERNANDE 61 voix

M. Dominique FERNANDE est proclamé douzième Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

ELECTION DU TREIZIEME VICE-PRESIDENT

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du treizième Vice-Président.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- M. Stéphane LINIER

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	75
A déduire : bulletins blancs ou nuls	7
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	68
Majorité absolue	35

A obtenu :

- M. Stéphane LINIER 68 voix

M. Stéphane LINIER est proclamé treizième Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

ELECTION DU QUATORZIEME VICE-PRESIDENT

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du quatorzième Vice-Président.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- M. Philippe VIGNON

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	75
A déduire : bulletins blancs ou nuls	9
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	66
Majorité absolue	34

A obtenu :

- M. Philippe VIGNON 66 voix

M. Philippe VIGNON est proclamé quatorzième Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

ELECTION DU QUINZIEME VICE-PRESIDENT

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du quinzième Vice-Président.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- M. Luc COLLIER

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	75
A déduire : bulletins blancs ou nuls	10
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	65
Majorité absolue	33
A obtenu :	
- M. Luc COLLIER	65 voix

M. Luc COLLIER est proclamé quinzième Vice-Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Bureau communautaire.**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers
votants : 75

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, M. Sébastien ANETTE, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, Mme Colette BLEROT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GARDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZELICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEI, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Karim SAÏDI, Mme Sylvie SAILLARD, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBI, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.

Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

M. Vincent SAVELLI

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

L'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales dispose que le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé

du Président, d'un ou plusieurs Vice-Présidents, et éventuellement d'un ou plusieurs autres membres.

Il est proposé au Conseil que le bureau soit composé du Président, des quinze Vice-Présidents, et de douze Conseillers communautaires qui pourraient recevoir délégation.

Dans ces conditions, et conformément au code général des collectivités territoriales, il y a donc lieu de procéder à l'élection des douze membres du bureau non Vice-Présidents, soit du dix-septième au vingt-huitième membre.

Nous allons donc procéder à leur élection.

En application des articles L.2122-4, L.2122-7 et L.2122-7-1 du code général des collectivités territoriales, les Membres du bureau communautaire sont élus selon les mêmes modalités que le Président, au scrutin secret et à la majorité absolue.

Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité des suffrages, le candidat le plus âgé est déclaré élu.

Ces dispositions ainsi rappelées, nous allons procéder à l'élection des Membres du bureau communautaire.

Je déclare le scrutin ouvert.

ELECTION DU DIX-SEPTIEME MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du dix-septième Membre du bureau communautaire.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- M. Fabien BLONDEL

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	75
A déduire : bulletins blancs ou nuls	5

Reste pour le nombre de suffrages exprimés	70
Majorité absolue	36

A obtenu :

- M. Fabien BLONDEL

70 voix

M. Fabien BLONDEL est proclamé dix-septième Membre du bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

**ELECTION DU DIX-HUITIEME MEMBRE
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du dix-huitième Membre du bureau communautaire.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- M. Christophe FRANÇOIS

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	75
--------------------------------	----

A déduire : bulletins blancs ou nuls	5
--------------------------------------	---

Reste pour le nombre de suffrages exprimés	70
--	----

Majorité absolue	36
------------------	----

A obtenu :

- M. Christophe FRANÇOIS

70 voix

M. Christophe FRANÇOIS est proclamé dix-huitième Membre du bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

**ELECTION DU DIX-NEUVIEME MEMBRE
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du dix-neuvième Membre du bureau communautaire.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- M. Alexis GRANDIN

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	75
A déduire : bulletins blancs ou nuls	8
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	67
Majorité absolue	34

A obtenu :

- M. Alexis GRANDIN 67 voix

M. Alexis GRANDIN est proclamé dix-neuvième Membre du bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

ELECTION DU VINGTIEME MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du vingtième Membre du bureau communautaire.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- M. Alain RACHESBOEUF

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	75
A déduire : bulletins blancs ou nuls	6
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35

A obtenu :

- M. Alain RACHESBOEUF 69 voix

M. Alain RACHESBOEUF est proclamé vingtième Membre du bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

**ELECTION DU VINGT-ET-UNIEME
MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du vingt-et-unième Membre du bureau communautaire.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- Mme Rose-Marie BUCEK

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	75
A déduire : bulletins blancs ou nuls	13

Reste pour le nombre de suffrages exprimés	62
Majorité absolue	32

A obtenu :

- Mme Rose-Marie BUCEK	62 voix
------------------------	---------

Mme Rose-Marie BUCEK est proclamée vingt-et-unième Membre du bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

**ELECTION DU VINGT-DEUXIEME
MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du vingt-deuxième Membre du bureau communautaire.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- M. Jean-Marie GONDRY

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	75
A déduire : bulletins blancs ou nuls	6

Reste pour le nombre de suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35

A obtenu :

- M. Jean-Marie GONDRY 69 voix

M. Jean-Marie GONDRY est proclamé vingt-deuxième Membre du bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

ELECTION DU VINGT-TROISIEME MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du vingt-troisième Membre du bureau communautaire.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- Mme Marie-Laurence MAÎTRE

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	75
A déduire : bulletins blancs ou nuls	20

Reste pour le nombre de suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28

A obtenu :

- Mme Marie-Laurence MAÎTRE 55 voix

Mme Marie-Laurence MAÎTRE est proclamée vingt-troisième Membre du bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

ELECTION DU VINGT-QUATRIEME MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du vingt-quatrième Membre du bureau communautaire.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- M. Damien SEBBE

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	75
A déduire : bulletins blancs ou nuls	7

Reste pour le nombre de suffrages exprimés	68
Majorité absolue	35

A obtenu :

- M. Damien SEBBE	68 voix
-------------------	---------

M. Damien SEBBE est proclamé vingt-quatrième Membre du bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

ELECTION DU VINGT-CINQUIEME MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du vingt-cinquième Membre du bureau communautaire.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- M. Jean-Claude DUSANTER

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	75
A déduire : bulletins blancs ou nuls	9

Reste pour le nombre de suffrages exprimés	66
Majorité absolue	34

A obtenu :

- M. Jean-Claude DUSANTER	66 voix
---------------------------	---------

M. Jean-Claude DUSANTER est proclamé vingt-cinquième Membre du bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

**ELECTION DU VINGT-SIXIEME MEMBRE
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du vingt-sixième Membre du bureau communautaire.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- Mme Sylvette LEICHNAM

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	75
A déduire : bulletins blancs ou nuls	8

Reste pour le nombre de suffrages exprimés	67
Majorité absolue	34

A obtenu :

- Mme Sylvette LEICHNAM	67 voix
-------------------------	---------

Mme Sylvette LEICHNAM est proclamée vingt-sixième Membre du bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

**ELECTION DU VINGT-SEPTIEME
MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du vingt-septième Membre du bureau communautaire.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- M. Patrick JULIEN

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	75
--------------------------------	----

A déduire : bulletins blancs ou nuls	8
--------------------------------------	---

Reste pour le nombre de suffrages exprimés	67
--	----

Majorité absolue	34
------------------	----

A obtenu :

- M. Patrick JULIEN	67 voix
---------------------	---------

M. Patrick JULIEN est proclamé vingt-septième Membre du bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

**ELECTION DU VINGT-HUITIEME
MEMBRE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE**

Je déclare le scrutin ouvert pour l'élection du vingt-huitième Membre du bureau communautaire.

Quelles sont les candidatures ?

Candidature :

- M. Louis SAPHORES

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins recueillis	75
--------------------------------	----

A déduire : bulletins blancs ou nuls	11
--------------------------------------	----

Reste pour le nombre de suffrages exprimés	64
--	----

Majorité absolue	33
------------------	----

A obtenu :

M. Louis SAPHORES est proclamé vingt-huitième Membre du bureau communautaire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la constitution du bureau comme étant composé du Président, des quinze Vice-Présidents et de douze conseillers communautaires ;

2°) de déclarer installé le bureau communautaire composé des 27 membres suivants :

- M. Jérôme LECLERCQ
- Mme Virginie ARDAENS
- M. Jean-Marc WEBER
- M. Michel BONO
- Mme Agnès POTEL
- M. Xavier BERTRAND
- M. Christian MOIRET
- Mme Colette BLÉRIOT
- M. Jean-Michel BERTONNET
- M. Sylvain VAN HEESWYCK
- M. Freddy GRZEZICZAK
- M. Dominique FERNANDE
- M. Stéphane LINIER
- M. Philippe VIGNON
- M. Luc COLLIER
- M. Fabien BLONDEL
- M. Christophe FRANÇOIS
- M. Alexis GRANDIN
- M. Alain RACHESBOEUF
- Mme Rose-Marie BUCEK
- M. Jean-Marie GONDRY
- Mme Marie-Laurence MAÎTRE
- M. Damien SEBBE
- M. Jean-Claude DUSANTER
- Mme Sylvette LEICHNAM
- M. Patrick JULIEN
- M. Louis SAPHORES

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, Mme Nathalie VITOUX.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Charte de l'élu local.**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers
votants : 75

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, M. Sébastien ANETTE, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERiot, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GARDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEI, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Karim SAÏDI, Mme Sylvie SAILLARD, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBE, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.

Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

M. Vincent SAVELLI

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

Chèr(e)s collègues,

En application des dispositions des articles L.5211-6 et L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, il me revient maintenant de vous donner lecture de la charte de l'élu local, et vous remettre copie des dispositions législatives et réglementaires qui définissent les conditions d'exercice de votre mandat, telles qu'annexées à la présente délibération.

Pour extrait conforme,



La Présidente,

A handwritten signature in dark ink, consisting of several fluid, overlapping strokes, positioned over the printed name.

Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Délégation d'une partie
des attributions du
Conseil au Président.**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers
votants : 75

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

21

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, M. Sébastien ANETTE, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLEROT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CARMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GARDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEI, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Karim SAÏDI, Mme Sylvie SAILLARD, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBE, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.

Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

M. Vincent SAVELLI

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

Afin de faciliter le fonctionnement de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, délégation pourrait être donnée à Mme la Présidente,

conformément aux dispositions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, pour :

1°) arrêter et modifier l'affectation des propriétés communautaires utilisées par les services publics communautaires et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communautaires ;

2°) procéder, dans les limites définies ci-après, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et de passer à cet effet les actes nécessaires ;

3°) prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

4°) signer toute convention de groupement de commande au regard des besoins préalablement définis par le conseil communautaire ;

5°) solliciter, au nom et pour le compte de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, les diverses demandes et autorisations liées au droit des sols, sous réserve de l'inscription au budget des crédits destinés à financer la ou les opération(s) projetée(s) ;

6°) décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;

7°) passer les conventions partenariales et financières d'un montant inférieur ou égal à 40 000 € HT, relatives aux domaines de compétence de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et n'entrant pas dans les exclusions de l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales, à savoir :

- Eau et Assainissement ;
- Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés ;
- Développement économique ;
- Tourisme ;
- Aménagement de l'espace communautaire ;
- Politique de la ville ;
- Accueil des gens du voyage ;
- Equilibre social de l'habitat ;
- Protection et mise en valeur de l'environnement et du cadre de vie ;
- Environnement ;
- Protection civile ;
- Equipements de loisirs et sportifs et installations temporaires, y compris le circuit de la Clef des champs ;
- Sport, culture, musique, et activités périscolaires ;
- Petite enfance ;
- Voirie communautaire ;
- Elaboration des plans de mise en accessibilité de la voirie aux personnes handicapées et des aménagements des espaces publics ;
- Réseaux de télécommunication ;
- Réseaux et services locaux de communications électroniques.

ainsi que les conventions portant sur l'occupation et la gestion domaniale publique ou privée ;

8°) passer les contrats d'assurance ainsi que les avenants s'y rapportant et d'accepter les indemnités de sinistre afférentes ;

9°) créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services communautaires ;

10°) accepter toutes subventions, ainsi que les dons ou legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;

11°) décider l'aliénation de gré à gré, ou de la cession à titre gratuit, de biens mobiliers jusqu'à 50 000,00 euros ;

12°) fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

13°) fixer, dans les limites de l'estimation des Domaines, le montant des offres de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;

14°) exercer, au nom de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme ; que la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois en soit titulaire ou délégataire ; et ce en toutes zones où ledit droit trouverait à s'appliquer, sans limitation de montant ; de donner la possibilité à Mme la Présidente de déléguer ponctuellement ce droit aux communes qui en feraient la demande ;

15°) ester en justice et représenter la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, en action comme en défense, devant toute juridiction, à quelque stade que ce soit de la procédure née ou à naître ;

16°) réparer les préjudices causés à autrui imputables à la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et dont elle est civilement responsable, dans la limite des franchises contractuellement en vigueur ;

17°) réparer les préjudices causés à autrui imputables à la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois et régler les conséquences dommageables pour autrui des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules communautaires, dans la limite des franchises contractuelles en vigueur ;

18°) d'adhérer ou de renouveler l'adhésion aux associations ;

19°) de réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil de communauté ;

20°) d'exercer au nom de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois le droit de priorité défini aux articles L.240-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

21°) de prendre les décisions mentionnées aux articles L.523-4 et L.523-5 du code du patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Il reste entendu que les décisions à prendre dans ce cadre par Mme la Présidente obéiraient aux mêmes règles que celles applicables aux délibérations portant sur les mêmes objets et seraient, sous forme de comptes-rendus, systématiquement portées à la connaissance du conseil de communauté lors de chaque réunion de celui-ci.

Ceci exposé, il est donc demandé au Conseil communautaire :

1°) de donner délégation à Mme la Présidente pour la durée de son mandat pour toutes les attributions détaillées au présent rapport ;

2°) a) de décider, pour l'application du 2° susvisé, que les emprunts destinés à financer des opérations d'investissement pourront automatiquement être réalisés à court, moyen ou long terme, dans la limite de la prévision de recettes inscrite à ce titre dans le budget de l'année considérée ;

b) de permettre, avant le vote du budget primitif de l'année N, de réaliser des emprunts au titre du solde prévisionnel non réalisé de l'année N -1.

Les diverses possibilités en matière de gestion de la dette sont définies ci-après.

Lesdits emprunts doivent être souscrits à un taux effectif global (T.E.G.) compatible avec les dispositions légales et réglementaires applicables en cette matière.

Ils peuvent :

- comporter un différé d'amortissement et/ou d'intérêts ;
- être libellés en euros ou en devises, avoir un taux fixe et/ou indexé (révisable ou variable) ;

Les contrats de prêts peuvent également comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- la faculté de passer du taux indexé au taux fixe ou du taux fixe à un taux indexé ;

- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêts ;

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation ;

- la possibilité d'allonger ou de réduire la durée du prêt ;

- la faculté de modifier la périodicité et le profil de remboursement ;

- la faculté de modifier la devise ;

- des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement

étant entendu que Mme la Présidente pourra accepter les frais résultants des diverses opérations menées dans ce cadre.

Il y aurait lieu de compléter ces dispositions en offrant la possibilité à Mme la Présidente de réaliser directement des emprunts, dans la limite de 50 % des emprunts à réaliser au cours d'une année remplissant les caractéristiques d'un prêt à capital ajustable dit d'une façon générale revolving.

Mme la Présidente pourra exercer toutes les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques définies ci-dessus.

Dans le cadre de cette délégation, Mme la Présidente peut procéder aux opérations utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, à savoir :

A) Opérations financières utiles à la gestion des emprunts

Dans ce cadre, le conseil communautaire donne délégation à Mme la Présidente en matière d'opérations financières utiles à la gestion des emprunts pendant toute la durée de son mandat et dans les conditions et limites ci-après définies.

Il autorise Mme la Présidente à passer à cet effet tous les actes nécessaires.

Aussi, Mme la Présidente reçoit délégation aux fins de :

1) – procéder à des remboursements anticipés des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice, selon les termes convenus avec l'établissement prêteur et de contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées dans sa délégation de réaliser les emprunts telles que visées ci-dessus.

Elle peut à cette occasion mandater les intérêts intercalaires et les autres frais éventuels, notamment si la renégociation ne correspond pas à la date d'une échéance et augmenter la durée d'amortissement.

- et, plus généralement, de décider toutes les opérations financières utiles à la gestion des emprunts.

Ces dispositions sont valables pour l'ensemble des emprunts constituant l'encours de la dette de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois étant entendu que les emprunts réalisés pourront comporter, pour partie, le refinancement d'opérations de remboursement par anticipation de prêts, y compris les indemnités compensatrices en cours et, pour partie, un financement nouveau en fonction des opérations d'équipement réalisées ou à réaliser.

2) – procéder, pour l'ensemble de l'encours existant, à des opérations de couverture des risques de taux et de change permettant une amélioration de la gestion des emprunts.

Ces opérations comprennent notamment :

- des contrats d'échange de taux d'intérêt (SWAP) ;
- des contrats d'échange de devises ;
- des contrats d'accord de taux futur (FRA) ;
- des contrats de garantie de taux plafond (CAP) ;
- des contrats de garantie de taux plancher (FLOOR) ;
- des contrats de garantie de taux plafond et de taux plancher (COLLAR)

ainsi que tous les instruments de marchés dérivés des SWAPS et options de taux.

Les opérations de couverture des risques de taux et de change seront toujours, dans ce cas, adossées à des emprunts réalisés.

La durée des contrats de couverture des risques de taux et de change ne pourra excéder la durée résiduelle des emprunts auxquels ils sont adossés.

Des primes ou commissions peuvent être versées aux contreparties et aux intermédiaires financiers.

B) Opérations de marché

Mme la Présidente est autorisée à conclure, si les conditions du marché s'y prêtent et en fonction des opportunités, des opérations de marchés dans le cadre des différents axes faisant l'objet de la délégation du Conseil.

Dans ce cadre, Mme la Présidente est autorisée à arrêter les conditions définitives en direct d'une salle des marchés, étant entendu que les documents se rapportant aux opérations de marché dont le contrat de prêt et les avenants seraient signés par Mme la Présidente.

C) Ouvertures de crédit

Mme la Présidente est autorisée à recourir aux ouvertures de crédits et à passer, à cet effet, tous les actes nécessaires et accomplir toutes formalités en résultant. Le montant maximal des ouvertures de crédit serait de 15 millions d'euros.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de donner délégation à Mme la Présidente pour toutes les attributions précisées dans le présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour, 1 voix contre et 4 abstentions, adopte le rapport présenté.

A voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Sébastien ANETTE.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, Mme Sylvie SAILLARD, M. Olivier TOURNAY, Mme Nathalie VITOUX.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Indemnité des élus.**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers
votants : 75

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, M. Sébastien ANETTE, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEL, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Sylvie SAILLARD, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBE, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.

Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

M. Vincent SAVELLI

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

Le décret n° 2004-615 du 25 juin 2004 relatif aux indemnités de fonctions des Présidents et des Vice-Présidents des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés à l'article L. 5211-12 du code général des collectivités

territoriales fixe les dispositions applicables pour le calcul desdites indemnités en prenant pour référence unique l'indice brut terminal (I.B.T.) de la fonction publique.

Les articles L.5211-12 et R.5216-1 du CGCT déterminent les taux maxima applicables en fonction de la strate démographique des collectivités concernées.

En application de ces différentes dispositions et après en avoir délibéré,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECIDE de déterminer l'enveloppe disponible mensuelle d'indemnités de fonction de la manière suivante :

Les indemnités de fonction du Président :
110% de l'I.B.T

+

Les indemnités de fonction des Vice-Présidents :
[44% de l'I.B.T.] x 15 Vice-Présidents

Soit une enveloppe disponible de 770% de l'I.B.T

DECIDE de la répartition suivante de l'enveloppe :

Pour Madame la Présidente : 69,68 % de l'I.B.T.

Pour Mesdames et Messieurs les Vice-Présidents : 41,88 % de l'I.B.T.

Pour Mesdames et Messieurs les Conseillers Communautaires en charge de dossiers et missions spécifiques : 6 % de l'I.B.T.

TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AUX MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Mandats	Taux en % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Président	69,68 %
Vice-Présidents	41,88 %
Conseillers en charge de dossiers et missions spécifiques	6 %

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver le versement des indemnités des élus dans les conditions mentionnées au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 5 voix contre, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Sébastien ANETTE, M. Julien CALON, Mme Sylvie SAILLARD, M. Olivier TOURNAY, Mme Nathalie VITOUX.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Formation des élus.**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers
votants : 75

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, M. Sébastien ANETTE, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CARMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZEWICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTE, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Sylvie SAILLARD, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBE, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.

Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

M. Vincent SAVELLI

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

Les membres du conseil communautaire ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions électives, dans le respect des dispositions de l'article L.2123-12 du code général des collectivités locales.

Les crédits ouverts à ce titre ne pourront excéder 20 % du montant total des indemnités qui peuvent être allouées aux élus de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Dans ce cadre, les grands axes de formation retenus seraient les suivants :

- gestion comptable et financière ;
- gestion des personnels et ressources humaines ;
- marchés publics ;
- urbanisme opérationnel et réglementaire ;
- droit des assemblées locales ;
- statut de l' élu ;
- environnement et cadre de vie ;
- développement local ;
- communication et technique d'expression.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- d'approuver les axes de la formation des élus communautaires dans les conditions mentionnées au présent rapport.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,

La Présidente.



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Commission consultative
des services publics
locaux.**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 75

Nombre de Conseillers
votants : 75

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, M. Sébastien ANETTE, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CARMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GARDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORIELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEL, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, Mme Sylvie SAILLARD, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBE, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.

Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON, Mme Nathalie VITOUX représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)s :

M. Vincent SAVELLI

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

En application de l'article L.1413-1 du code général des collectivités territoriales, il est proposé au Conseil de désigner les membres de la commission consultative des services publics locaux. Pour mémoire cette commission est

compétente pour formuler des avis dans le cadre des services publics délégués par la collectivité.

La commission est composée :

- du Président de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois ou son représentant ;
- de sept membres représentant les diverses composantes du Conseil communautaire ;
- de sept représentants d'associations locales d'usagers.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

Aussi, il est proposé au Conseil communautaire de constituer la CCSPL comme suit :

1) Membres représentant le Conseil communautaire ;

- M. Jérôme LECLERCQ
- M. Dominique FERNANDE
- M. Jean-Marc WEBER
- M. Jean-Michel BERTONNET
- Mme Sylvie ROBERT
- M. Olivier TOURNAY

2) Membres représentant les associations locales d'usagers ;

- Un représentant de la Confédération nationale du logement ;
- Un représentant de l'Union départementale des associations familiales ;
- Un représentant des locataires d'un organisme d'habitat à loyer modéré ;
- Un représentant du Syndicat de la confédération syndicale des familles ;
- Un représentant de l'Union des syndicats FO de l'Aisne ;
- Un représentant de l'Union des familles laïques ;
- Un représentant de l'Association des usagers des transports de l'Aisne.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de désigner en tant que membres de la Commission consultative des services publics locaux, qui sont immédiatement installés :

1) Comme représentant le Conseil communautaire ;

- M. Jérôme LECLERCQ
- M. Dominique FERNANDE
- M. Jean-Marc WEBER
- M. Jean-Michel BERTONNET
- Mme Sylvie ROBERT

- M. Olivier TOURNAY

2) Comme représentant les associations locales d'usagers ;

- Un représentant de la Confédération nationale du logement ;
- Un représentant de l'Union départementale des associations familiales ;
- Un représentant des locataires d'un organisme d'habitat à loyer modéré ;
- Un représentant du Syndicat de la confédération syndicale des familles ;
- Un représentant de l'Union des syndicats FO de l'Aisne ;
- Un représentant de l'Union des familles laïques ;
- Un représentant de l'Association des usagers des transports de l'Aisne.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Fédérique MACAREZ



**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**MARCHES - Commission
d'appel d'offres.**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00.

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERiot, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GARDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEL, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBE, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.
Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

Vu l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 et le décret n° 2018-1075 du 3 décembre 2018, constituant le code de la commande publique,

Vu les articles L.1411-5 et L.1414-2 du code général des collectivités territoriales,

Considérant que dans un établissement public de coopération intercommunale, la commission d'appel d'offres est composée :

- du Président de cet établissement ou son représentant, Président,
- de cinq membres, élus en son sein par l'Assemblée délibérante, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il doit être procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et suppléants à pourvoir.

En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. Si les listes en cause ont recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Les candidatures reçues sont :

Liste présentée par la Présidente :

Membres titulaires

- M. Alain RACHESBOEUF
- Mme Virginie ARDAENS
- M. Bernard DESTOMBES
- M. Denis LIESSE
- M. Jean-Michel BERTONNET

Membres suppléants

- M. Michel BONO
- M. Vincent SAVELLI
- M. Jean-Marie ACCART
- M. Patrick JULIEN
- M. Sébastien VAN HYFTE

Liste présentée par M. Julien CALON :

Membre titulaire

- M. Julien CALON

Membre suppléant

- M. Olivier TOURNAY

Nous passons au vote.

Le dépouillement du vote au scrutin proportionnel au plus fort reste donne les résultats suivants :

A déduire : bulletins blancs ou nuls	4
Reste pour le nombre de suffrages exprimés	68
Ont obtenu :	
- Liste présentée par la Présidente	65 voix
- Liste présentée par M. Julien CALON	3 voix

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

Le Conseil communautaire,

Après avoir voté à scrutin secret,

1°) Sont élus :

- M. Alain RACHESBOEUF
- Mme Virginie ARDAENS
- M. Bernard DESTOMBES
- M. Denis LIESSE
- M. Jean-Michel BERTONNET

en tant que membres titulaires de la commission d'appel d'offres ;

2°) Sont élus :

- M. Michel BONO
- M. Vincent SAVELLI
- M. Jean-Marie ACCART
- M. Patrick JULIEN
- M. Sébastien VAN HYFTE

en tant que membres suppléants de la commission d'appel d'offres ;

3°) Prend acte qu'il sera pourvu au remplacement d'un membre titulaire de la commission d'appel d'offres par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste et que le remplacement du suppléant devenu ainsi titulaire est assuré par le candidat inscrit sur la même liste immédiatement après ce dernier ;

4°) Prend acte également, qu'il est procédé au renouvellement intégral de la commission d'Appel d'offres lorsqu'une liste se trouve dans l'impossibilité de garantir l'expression du pluralisme des élus en son sein, conformément aux prescriptions de l'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Commission thématique
évaluation des politiques
publiques et des services
aux usagers.**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERiot, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZETICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHHAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEI, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBI, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.
Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois peut créer des commissions thématiques, en fonction des compétences de la collectivité, étant

entendu que celles-ci sont chargées de préparer, d'étudier et d'instruire les dossiers qui seront soumis au bureau, au conseil, ou à l'arbitrage du Président.

La présidence en est assurée de droit par le Président de l'EPCI et elles désignent en leur sein un Vice-Président qui peut les convoquer et les présider si le Président est absent ou empêché.

En application de l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, les commissions doivent respecter le principe de la représentation proportionnelle telle qu'elle résulte de la formation de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Considérant qu'un conseiller communautaire membre d'une commission peut, en cas d'absence, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle.

Considérant que les conseillers municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peuvent assister aux commissions, sans participer aux votes.

Dans ces conditions, il est proposé de créer la commission thématique évaluation des politiques publiques et des services aux usagers et de fixer sa composition à 13 membres.

Il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver la création d'une commission thématique évaluation des politiques publiques et des services aux usagers et de fixer sa composition à 13 membres dont les noms suivent :

- M. Jean-Marie GONDRY
- M. Fabien BLONDEL
- M. Jean-Marc WEBER
- M. Dominique FERNANDE
- M. Jérôme LECLERCQ
- M. Jean-Michel BERTONNET
- Mme Françoise JACOB
- M. Thomas DUDEBOUT
- M. Arnaud PROIX
- M. Michel BONO
- M. Louis SAPHORES
- M. Patrick JULIEN
- M. Julien CALON

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la création d'une commission thématique évaluation des politiques publiques et de fixer sa composition à 13 membres ;

2°) d'entériner les noms des conseillers communautaires membres de la commission tels qu'ils résultent de la liste suivante :

- M. Jean-Marie GONDRY
- M. Fabien BLONDEL
- M. Jean-Marc WEBER
- M. Dominique FERNANDE
- M. Jérôme LECLERCQ
- M. Jean-Michel BERTONNET
- Mme Françoise JACOB
- M. Thomas DUDEBOUT
- M. Arnaud PROIX
- M. Michel BONO
- M. Louis SAPHORES
- M. Patrick JULIEN
- M. Julien CALON

Ladite commission étant immédiatement installée.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
- Commission
intercommunale pour
l'accessibilité des
personnes handicapées
(CIAPH).**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GARDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZECZAK, M. Ghislain HENRIOT, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEL, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBE, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.
Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

Vu l'article L.2143-3 du code général des collectivités territoriales prévoyant la création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH) dans tout établissement public de coopération

intercommunale compétent en matière de transports ou d'aménagement du territoire et qui regroupe 5 000 habitants ou plus ;

La CIAPH a pour missions de :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie et des espaces publics comme des transports collectifs,
- Organiser, en lien avec la conférence intercommunale du logement, un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- Etre référent en matière de travaux à programmer dans les communes, de nature à améliorer les conditions d'accessibilité de l'existant.
- Présenter un rapport annuel faisant état de l'avancement des démarches engagées et formaliser toutes propositions

Ainsi et au regard des obligations réglementaires dévolues à la CIAPH, il peut être cohérent que la commission supervise l'élaboration des diagnostics « accessibilité » portant sur la voirie, les espaces publics et les établissements recevant du public (ERP).

Le rôle de la commission étant consultatif elle pourra être force de proposition, mais les décisions et validations concernant notamment la définition des programmations de travaux rendus nécessaires par la loi, dépendront exclusivement de chaque maître d'ouvrage concerné.

La commission serait composée de huit conseillers communautaires et de représentants des associations du territoire.

Il est également possible d'associer de manière permanente ou ponctuelle des personnes qualifiées qui peuvent apporter une expertise particulière (exemple : services d'incendie et de secours, bailleurs sociaux et/ou privés, ...).

Dans un souci de représentativité mais également dans le but de garantir une efficacité de fonctionnement de la commission, il est donc proposé au Conseil communautaire de constituer la CIAPH sur la base de deux collèges :

- un collège des élus communautaires, composé de huit membres,
- un collège des représentants des associations du territoire, composé de dix membres.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'instituer la commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées (CIAPH) conformément aux dispositions de la loi du 11 février 2005 précitée ;

2°) d'approuver sa composition telle qu'exposée ci-dessus, étant entendu que la composition définitive et nominative de la CIAPH est arrêtée par son Président.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

La Présidente,




Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE -
Commission thématique
eau et assainissement.**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CARMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Thomas DUDEBOUT, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GARDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEL, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBE, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.
Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois peut créer des commissions thématiques, en fonction des compétences de la collectivité, étant

entendu que celles-ci sont chargées de préparer, d'étudier et d'instruire les dossiers qui seront soumis au bureau, au conseil, ou à l'arbitrage du Président.

La présidence en est assurée de droit par le Président de l'EPCI et elles désignent en leur sein un Vice-Président qui peut les convoquer et les présider si le Président est absent ou empêché.

En application de l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, les commissions doivent respecter le principe de la représentation proportionnelle telle qu'elle résulte de la formation de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois.

Considérant qu'un conseiller communautaire membre d'une commission peut, en cas d'absence, être remplacé par un conseiller municipal de sa commune désigné par le maire, dans le respect du principe de représentation proportionnelle.

Considérant que les conseillers municipaux suppléant le maire ou ayant reçu délégation de ce dernier peuvent assister aux commissions, sans participer aux votes.

Dans ces conditions, il est proposé de créer la commission thématique eau et assainissement et de fixer sa composition à 13 membres.

Il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est demandé au Conseil de bien vouloir approuver la création d'une commission thématique eau et assainissement et de fixer sa composition à 13 membres dont les noms suivent :

- M. Jean-Claude DUSANTER
- M. Jérôme LECLERCQ
- M. Alain RACHESBOEUF
- M. Jean-Marie GONDRY
- M. Jean-Louis GASDON
- M. Stéphane LINIER
- M. Denis LIESSE
- M. Sylvain VAN HEESWYCK
- Mme Agnès MAUGER
- M. Michel MAGNIEZ
- M. Arnaud PROIX
- M. Louis SAPHORES
- M. Olivier TOURNAY

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la création d'une commission thématique eau et assainissement et de fixer sa composition à 13 membres ;

2°) d'entériner les noms des conseillers communautaires membres de la commission tels qu'ils résultent de la liste suivante :

- M. Jean-Claude DUSANTER

- M. Jérôme LECLERCQ
- M. Alain RACHESBOEUF
- M. Jean-Marie GONDRY
- M. Jean-Louis GARDON
- M. Stéphane LINIER
- M. Denis LIESSE
- M. Sylvain VAN HEESWYCK
- Mme Agnès MAUGER
- M. Michel MAGNIEZ
- M. Arnaud PROIX
- M. Louis SAPHORES
- M. Olivier TOURNAY

Ladite commission étant immédiatement installée.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, adopte à l'unanimité, le rapport présenté.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
- Désignation des
représentants de
la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois au sein du
conseil de surveillance
du centre hospitalier de
Saint-Quentin.**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLEROT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZETICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEI, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBI, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.

Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est membre du conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Quentin. A ce titre, elle dispose de deux représentants permanents sur les 15 que comporte son Conseil.

Il convient donc de procéder à la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Quentin.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

Sont ainsi proposées les candidatures de Mme Jocelyne DOGNA et M. Grégoire BONO.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de désigner Mme Jocelyne DOGNA et M. Grégoire BONO en tant que représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au conseil de surveillance du centre hospitalier de Saint-Quentin.

DELIBERATION

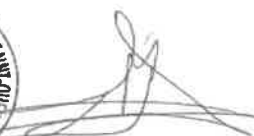
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

La Présidente,




Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
- Désignation des
représentants de
la Communauté
d'agglomération du
Saint-Quentinois à
l'établissement régional
d'enseignement adapté.**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLEROT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTE, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBE, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.
Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu les articles L.421-2, R.421-14 à R.421-17, R.421-33, R.421-37 à R.421-41 du code de l'éducation,

Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

En application des textes, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois dispose d'un siège de titulaire et d'un siège de suppléant au sein du conseil d'administration de l'établissement régional d'enseignement adapté (EREA). Il est précisé que ces représentants ne disposent que d'une voix consultative.

Aussi, il convient de les désigner.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

Je vous propose la candidature de Mme Marie-Laurence MAÎTRE et de Mme Agnès MAUGER (suppléant).

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de désigner Mme Marie-Laurence MAÎTRE en qualité de représentant titulaire et Mme Agnès MAUGER en qualité de représentant suppléant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au conseil d'administration de l'établissement régional d'enseignement adapté.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Fédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
- Désignation des
représentants de
la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois aux conseils
d'administration des
lycées et collèges.**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00.

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLEROT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRI, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZYZICZAK, M. Ghislain HENRIOT, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTE, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBE, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.
Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

Vu les articles R.421-14 et R.421-16 du code de l'éducation,

Vu le décret n° 2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement.

Il convient de désigner les nouveaux représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois aux conseils d'administration des lycées et collèges désignés ci-après.

Il est précisé que les représentants désignés au sein des collèges de moins de 600 élèves ne disposent que d'une voix consultative.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

Collège Gabriel Hanotaux (SAINT-QUENTIN) : 1 titulaire et 1 suppléant à titre consultatif

Je vous propose les candidatures de M. Karim SAÏDI en qualité de titulaire et Mme Monique BRY en qualité de suppléant.

Collège Henri Martin (SAINT-QUENTIN) : 1 titulaire et 1 suppléant à titre consultatif

Je vous propose les candidatures de M. Philippe VIGNON en qualité de titulaire et Mme Aïssata SOW en qualité de suppléant.

Collège Montaigne (SAINT-QUENTIN) : 1 titulaire et 1 suppléant à titre consultatif

Je vous propose les candidatures de Mme Agnès POTEL en qualité de titulaire et Mme Aïcha DRAOU en qualité de suppléant.

Collège Marthe Lefèvre (SAINT-QUENTIN) : 1 titulaire et 1 suppléant à titre consultatif

Je vous propose les candidatures de Mme Colette BLERIOT en qualité de titulaire et M. Alexis GRANDIN en qualité de suppléant.

Collège Pierre de la Ramée (SAINT-QUENTIN) : 1 titulaire et 1 suppléant à titre consultatif

Je vous propose les candidatures de M. Karim SAÏDI en qualité de titulaire et M. Dominique FERNANDE en qualité de suppléant.

Collège Jean Moulin (SAINT-QUENTIN) : 1 titulaire et 1 suppléant à titre consultatif

Je vous propose les candidatures de M. Alexis GRANDIN en qualité de titulaire et Mme Françoise JACOB en qualité de suppléant.

Collège Paul Eluard (GAUCHY) : 1 titulaire et 1 suppléant à titre consultatif

Je vous propose les candidatures de M. Luc COLLIER en qualité de titulaire et Mme Jocelyne DOGNA en qualité de suppléant.

Collège Anne Frank (HARLY) : 1 titulaire et 1 suppléant à titre consultatif

Je vous propose les candidatures de M. Christophe FRANÇOIS en qualité de titulaire et M. Fabien BLONDEL en qualité de suppléant.

Collège Jacques Prévert (FLAVY-LE-MARTEL) : 1 titulaire et 1 suppléant à titre consultatif

Je vous propose les candidatures de M. Roger LURIN en qualité de titulaire et M. Sylvain VAN HEESWYCK en qualité de suppléant.

Collège Privé et Lycée privé Saint-Jean-et-La-Croix (SAINT-QUENTIN) : 1 titulaire et 1 suppléant

Je vous propose les candidatures de M. Philippe VIGNON en qualité de titulaire et Mme Sylvette LEICHNAM en qualité de suppléant.

Lycée des Métiers Condorcet (SAINT-QUENTIN) : 1 titulaire et 1 suppléant

Je vous propose les candidatures de M. Karim SAÏDI en qualité de titulaire et Mme Françoise JACOB en qualité de suppléant.

Lycée Pierre de la Ramée (SAINT-QUENTIN) : 1 titulaire et 1 suppléant

Je vous propose les candidatures de Mme Françoise JACOB en qualité de titulaire et Mme Sylvette LEICHNAM en qualité de suppléant.

Lycée Henri Martin (SAINT-QUENTIN) : 1 titulaire et 1 suppléant

Je vous propose les candidatures de M. Philippe VIGNON en qualité de titulaire et Mme Aïcha DRAOU en qualité de suppléant.

Lycée Professionnel Colard Noël (SAINT-QUENTIN) : 1 titulaire et 1 suppléant

Je vous propose les candidatures de M. Jean-Michel BERTONNET en qualité de titulaire et M. Dominique FERNANDE en qualité de suppléant.

Lycée Jean Bouin (SAINT-QUENTIN) : 1 titulaire et 1 suppléant

Je vous propose les candidatures de M. Bernard DELAIRE en qualité de titulaire et Mme Najla BEHRI en qualité de suppléant.

Lycée des Métiers d'Art (SAINT-QUENTIN) : 1 titulaire et 1 suppléant

Je vous propose les candidatures de M. Dominique FERNANDE en qualité de titulaire et M. Bernard DELAIRE en qualité de suppléant.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de désigner les représentant titulaires et suppléants proposés au conseil selon le détail de la délibération, en tant que représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein des conseils d'administration des établissements locaux d'enseignements énumérés.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
- Désignation des
représentants de
la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois à l'Association
d'Encouragement à
la Pratique Sportive
(AEPS).

RAPPORTEUR
Mme la Présidente

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLEROT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZELICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHHAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEI, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBI, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.
Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

Il est proposé au conseil de procéder à la désignation de quatre représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au conseil

d'administration de l'association d'encouragement à la pratique sportive (AEPS), laquelle est chargée de soutenir encourager et développer la pratique de l'éducation physique, du sport de loisirs, ou de compétition, ainsi que le contrôle médico-sportif en milieu rural.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de désigner :

- M. Frédéric ALLIOT
- Mme Colette BLÉRIOT
- M. Jean-Louis GASDON
- M. Michel BONO

en tant que représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois à l'association d'encouragement à la pratique sportive.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
- Désignation des
représentants de
la Communauté
d'agglomération du
Saint-Quentinois
au sein du syndicat
mixte d'aménagement
hydraulique du bassin
versant de la Somme
(AMEVA).**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERiot, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZETICZAK, M. Ghislain HENRIOT, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEI, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBI, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.

Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

Nombre de Conseillers
votants : 72

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est membre du syndicat mixte AMEVA. A ce titre, elle dispose désormais de trois représentants permanents au comité syndical.

Il convient donc de procéder à la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au syndicat mixte AMEVA.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de désigner :

- M. Jérôme LECLERCQ
- M. Alain RACHESBOEUF
- M. Michel MAGNIEZ

en tant que représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au syndicat mixte AMEVA.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
- Désignation du
représentant de
la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois au sein de la
commission locale de l'eau
- SAGE Haute Somme.**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLEROT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRI, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZELICZAK, M. Ghislain HENRI, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTE, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBE, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.
Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois doit désigner un représentant à la commission locale de l'eau SAGE Haute Somme.

Cette commission est notamment chargée de veiller à l'application opérationnelle des orientations du SAGE et de suivre la mise en œuvre du programme d'actions.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de désigner M. Jérôme LECLERCQ en tant que représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein de la commission locale de l'eau SAGE Haute Somme.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenue(s) (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Fédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
- Désignation des
représentants de
la Communauté
d'Agglomération du
Saint-Quentinois au
sein du syndicat du Bois
l'Abbé.**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLEROT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRI, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZELICZAK, M. Ghislain HENRIOT, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTE, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBE, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.
Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est adhérente au Syndicat du Bois l'Abbé par la délibération du 22 janvier 2018.

Afin d'assurer une représentativité de la Communauté d'agglomération conformément aux dispositions de l'article 2 des statuts du Syndicat du Bois l'Abbé, il doit être procédé à la désignation de neuf délégués titulaires et neuf délégués suppléants siégeant au sein du comité syndical.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de désigner en tant que membres titulaires :

- M. Jérôme LECLERCQ
- M. Michel BONO
- M. Patrick JULIEN
- M. Jean-Marie GONDROY
- M. Jean-Claude DUSANTER
- M. Alain RACHESBOEUF
- M. Roland MORTELLI
- M. Jean-Louis GARDON
- M. Michel MAGNIEZ

2°) de désigner en tant que membres suppléants :

- M. Roger LURIN
- Mme Sylvette LEICHTNAM
- M. Jean-Marie ACCART
- M. Grégoire BONO
- Mme Agnès MAUGER
- M. Benoît LEGRAND
- M. Frédéric MAUDENS
- M. Ghislain HENRION
- M. Alain BRISON

en tant que représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du Comité Syndical du syndicat du Bois l'Abbé.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

La Présidente,




Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
- Désignation de deux
délégués au collège
des établissements
publics de coopération
intercommunale
de l'Union des
Secteurs d'Energie du
Département de l'Aisne
(USEDA).**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLEROT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEI, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBI, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.
Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

Les dispositions de l'article L 1425-1 du code général des collectivités territoriales permettent de confier à un syndicat mixte les études et le développement des réseaux de télécommunications électroniques.

A ce titre, la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois dispose de deux sièges au collège des établissements publics de coopération intercommunale de l'Union des Secteurs d'Energie du Département de l'Aisne (USEDA), et ce pour l'ensemble de son périmètre d'intervention.

Il y a donc lieu de désigner deux délégués qui siègeront au collège des établissements publics de coopération intercommunale de l'USEDA.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de désigner M. Alain RACHESBOEUF et M. Jérôme LECLERCQ en qualité de représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du collège des établissements publics de coopération intercommunale de l'USEDA.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Elie BOUTROY ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
- Désignation des
représentants de
la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois au sein du
syndicat départemental
de traitement des déchets
ménagers de l'Aisne
(Valor'Aisne).**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZYZICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEI, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBI, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.

Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est membre de Valor'Aisne. A ce titre, elle dispose de neuf représentants permanents titulaires et suppléants sur les soixante-treize que comporte le comité syndical.

Il convient donc de procéder à la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au conseil syndical de Valor'Aisne.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de désigner en qualité de membres titulaires :

- M. Jean-Marc WEBER
- M. Alain RACHESBOEUF
- M. Roland MORTELLI
- M. Jean-Marie GONDRY
- Mme Agnès POTEL
- M. Michel MAGNIEZ
- M. Elie BOUTROY
- M. Jean-Marie ACCART
- M. Jean-Michel BERTONNET

2°) de désigner en qualité de membres suppléants :

- M. Fabien BLONDEL
- M. Thierry DEFRANCE
- M. Bernard DESTOMBES
- M. Christophe FRANÇOIS
- Mme Virginie ARDAENS
- Mme Sylvie ROBERT
- M. Philippe CARAMELLE
- Mme Sylvette LEICHNAM
- Mme Djamila MALLIARD

en tant que représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au conseil syndical de Valor'Aisne.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

La Présidente,




Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
- Désignation des
représentants de
la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois au comité
consultatif de la réserve
naturelle nationale des
marais d'Isle.**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLEROT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRI, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZYZICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTE, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBE, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.

Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est membre du comité consultatif de la réserve naturelle nationale des marais d'Isle. A ce titre,

elle dispose d'un représentant permanent titulaire et d'un représentant permanent suppléant au sein de son comité consultatif.

Il convient donc de procéder à la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au comité consultatif de la réserve naturelle nationale des marais d'Isle.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de désigner M. Xavier BERTRAND, en qualité de représentant titulaire et M. Louis SAPHORES, en qualité de représentant suppléant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au comité consultatif de la réserve naturelle nationale des marais d'Isle.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
- Désignation des
représentants de
la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois au Comité de
pilotage NATURA 2000.**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERiot, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZETICZAK, M. Ghislain HENRIOT, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEI, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBI, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.

Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

Depuis 2005, le site « marais d'Isle » est désigné zone de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000. A ce titre, la

Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, est représentée au sein du comité consultatif.

La collectivité est la structure porteuse chargée de l'animation du document d'objectifs (DOCOB) et du suivi de sa mise en œuvre.

Il convient donc de procéder à la désignation d'un membre du comité de pilotage.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de désigner M. Xavier BERTRAND, en tant que membre du comité de pilotage du site Natura 2000 des marais d'Isle ;

2°) d'autoriser Mme la Présidente à assurer la maîtrise d'ouvrage et le pilotage du DOCOB du site Natura 2000 des marais d'Isle ;

3°) d'autoriser Mme la Présidente à signer tous documents relatifs à sa mise en œuvre et contractualiser avec les partenaires financiers.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
- Renouvellement de la
commission consultative
d'élaboration et de suivi
du programme local de
prévention (PLP) des
déchets ménagers et
assimilés.**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GARDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZYZICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEI, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBI, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.

Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

Par délibération en date du 15 décembre 2014, la Communauté d'agglomération de Saint-Quentin s'est engagée dans un programme local de

prévention des déchets ménagers et assimilés (PLP), en application des articles R.541-13 et suivants du code de l'environnement.

Dans ce cadre, a été installée une commission ayant en charge :

- de définir la politique de réduction des déchets et de valorisation du tri,
- de déterminer une politique globale avec les communes membres,
- d'organiser les collectes et gérer les déchèteries,
- de suivre la politique VALOR' AISNE,
- de définir les services aux usagers et les conventions et/ou les groupements de commande avec les autres EPCI.

En application de l'article R.541-41-22 du code de l'environnement, il convient de renouveler cette commission et de désigner ses 13 membres.

Dans ces conditions, il est proposé que la commission soit composée des membres suivants :

- M. Jean-Marc WEBER
- Mme Agnès POTEL
- M. Jean-Marie ACCART
- M. Roland MORTELLI
- M. Michel MAGNIEZ
- M. Jean-Michel BERTONNET
- Mme Agnès MAUGER
- M. Sylvain VAN HEESWYCK
- M. Roger LURIN
- M. Alain RACHESBOEUF
- M. Philippe CARMELLE
- M. Damien NICOLAS
- M. Damien SEBBE

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de renouveler la commission consultative d'élaboration et de suivi telle que définie au présent rapport, d'entériner la désignation de ses membres et de procéder à toutes formalités en résultant.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**ADMINISTRATION
GENERALE - Conseil
de développement -
Création.**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZELICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LÉCLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEI, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBI, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.

Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

La loi du 4 février 1995 relative à l'aménagement et au développement du territoire, complétée par la loi du 7 août 2015 relative à la nouvelle organisation

territoriale et par la loi du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, prévoit la mise en place d'un Conseil de développement dans les établissements publics de coopération intercommunale de plus de 50 000 habitants.

Ce Conseil de développement a un double rôle :

- il est consulté sur les documents de prospective et de planification,
- il est consulté sur la conception et l'évaluation des politiques locales de développement du territoire du périmètre de l'établissement public de coopération intercommunale.

Il peut donner son avis ou être consulté sur toute autre question relative à ce périmètre.

Il est donc proposé au conseil de formaliser la création d'un Conseil de développement.

Afin qu'il puisse être installé, il convient de définir la composition de ce conseil et d'envisager les modalités de désignation de ses membres.

Il est proposé d'en organiser la composition avec des représentants des milieux économiques, sociaux, culturels, éducatifs, scientifiques, environnementaux et associatifs du périmètre de l'établissement public.

La composition du Conseil de développement est déterminée par délibération de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale, de telle sorte que l'écart entre le nombre des hommes et le nombre de femmes ne soit supérieur à un et afin de refléter la population du territoire, telle qu'issue du recensement, dans ses différentes classes d'âge.

Sur cette base, Mme la Présidente sera mandatée pour lancer un appel à candidatures qui viendra compléter la composition du Conseil de développement.

Il est acté qu'en application des textes, aucun élu ne pourra siéger au Conseil de développement, mais en fonction de l'ordre du jour, des élus communautaires (ou communaux), pourront être invités aux débats afin de répondre à d'éventuelles questions ou d'apporter leurs points de vue.

Comme le permet la loi, le Conseil de développement s'administrera librement sans forme juridique particulière.

Afin de faciliter sa mise en place et son démarrage, le président du Conseil de développement sera désigné, par Mme la Présidente de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois, par voie d'arrêté.

Il appartiendra également à la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois de mettre à disposition du Conseil de développement les moyens nécessaires à son fonctionnement.

Le Conseil de développement précisera les questions relatives à son fonctionnement dans le cadre d'un règlement intérieur qu'il élaborera et adoptera. Une lettre de mission viendra également préciser les sujets qui seront traités par le Conseil de développement.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'approuver la création d'un Conseil de développement, en application des textes précités ;

2°) d'approuver les modalités de fonctionnement de ce conseil précisées ci-dessus ;

3°) de mandater Mme la Présidente pour lancer un appel à candidatures ainsi que toutes formalités afférentes, étant entendu que le nombre de membres devra être compris entre quarante et cinquante.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
- Désignation des
représentants de
la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois au sein du
conseil d'administration
de l'ADERMAS.**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLEROT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZELICZAK, M. Ghislain HENRIOT, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEI, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBI, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.

Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

L'ADERMAS s'adresse aux personnes en difficultés d'insertion, afin de leur proposer une remise en situation professionnelle autour de la valorisation d'un patrimoine collectif, naturel, ou bâti, ou de la réalisation de produits ou de services ayant une utilité sociale.

Les bénéficiaires participant aux chantiers d'insertion sont soutenus par un accompagnement pédagogique (acquisition de savoir-faire et de savoir-être) dans une réelle situation de travail. Ils sont embauchés en contrat à durée déterminée d'insertion (CDDI), pour le temps du chantier, ou pour le temps nécessaire à leurs parcours d'insertion.

A la demande de l'association, il est proposé au Conseil de désigner quatre représentants au sein du Conseil d'administration de l'ADERMAS.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de désigner :

- M. Patrick JULIEN
- Mme Agnès MAUGER
- M. Denis LIESSE
- M. Hugues DEMAREST

en tant que représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du Conseil d'administration de l'ADERMAS.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
- Désignation des
représentants de
la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois au sein du
conseil d'administration
du groupement d'intérêt
public de la maison de
l'emploi et de la formation
du Saint-Quentinois.

RAPPORTEUR
Mme la Présidente

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZETICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEI, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBE, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.

Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

Nombre de Conseillers
votants : 72

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est membre de droit du groupement d'intérêt public de la maison de l'emploi et de la formation du Saint-Quentinois.

A ce titre, il convient de désigner quatre membres du Conseil communautaire qui siègeront au sein du conseil d'administration de ce groupement.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de désigner :

- M. Jean-Michel BERTONNET
- Mme Marie-Laurence MAÎTRE
- M. Michel BONO
- Mme Agnès MAUGER

en tant que représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du conseil d'administration de la maison de l'emploi et de la formation du Saint-Quentinois.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Fédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
- Désignation des
représentants de
la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois au sein du
conseil d'administration
du Comité de jumelage
avec la Croatie.**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANÇOIS, M. Jean-Louis GASDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEI, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBI, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.

Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois bénéficie de l'appui d'un comité de jumelage chargé, sous la forme associative, d'animer les

jumelages afin de développer des échanges culturels, sociaux, économiques, touristiques, humanitaires ou sportifs avec la Croatie.

Afin de poursuivre les actions engagées, il est proposé au conseil de procéder à la désignation de trois membres représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au conseil d'administration du Comité de jumelage avec la Croatie.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de désigner :

- M. Roger LURIN
- M. Alexis GRANDIN
- M. Jean-Louis GASDON

en tant que représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du conseil d'administration du Comité de jumelage avec la Croatie.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
- Désignation des
représentants de
la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois au sein de
l'Office de Tourisme et
des Congrès du Saint-
Quentinois.

RAPPORTEUR
Mme la Présidente

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZYZICZAK, M. Ghislain HENRIOT, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTE, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBE, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.
Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

Par délibération en date du 16 janvier 2017, le conseil communautaire a créé une régie dotée de la personnalité morale et de l'autonomie financière dénommée « Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois ».

La régie est administrée par un conseil d'administration composé de quinze membres répartis en deux collèges :

- Collège 1 : les représentants de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois (*huit membres*) ;

- Collège 2 : les personnalités qualifiées (personnes ayant acquis par leur expérience professionnelle ou de la vie associative, une compétence particulière leur permettant d'émettre les avis utiles relatifs à l'accomplissement de la mission confiée à l'Office de Tourisme et des Congrès ; *sept membres*).

Le conseil communautaire doit procéder à la désignation des représentants des deux collèges.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

Au titre du premier collège constitué de huit membres du conseil communautaire, il est proposé de désigner :

- M. Alexis GRANDIN
- M. Jean-Marie GONDRY
- M. Jean-Marc WEBER
- M. Bernard DESTOMBES
- Mme Sylvette LEICHNAM
- M. Ghislain HENRION
- M. Stéphane LINIER
- Mme Marie-Laurence MAÎTRE

Au titre du deuxième collège constitué de personnalités qualifiées, il est proposé de désigner :

- M. Emmanuel BOUCQ
- Mme Stéphanie ROGER
- M. François VARLET
- M. Gaëtan HOUSSIN
- M. Joël ROLAND
- M. Yannick COLLET
- M. Thomas DECHAMPS

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) de désigner :

- M. Alexis GRANDIN
- M. Jean-Marie GONDRY
- M. Jean-Marc WEBER

- M. Bernard DESTOMBES
- Mme Sylvette LEICHNAM
- M. Ghislain HENRION
- M. Stéphane LINIER
- Mme Marie-Laurence MAÎTRE

en tant que représentants du conseil communautaire de l'Agglomération du Saint-Quentinois à l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois au titre du premier collège ;

2°) de désigner :

- M. Emmanuel BOUCQ
- Mme Stéphanie ROGER
- M. François VARLET
- M. Gaëtan HOUSSIN
- M. Joël ROLAND
- M. Yannick COLLET
- M. Thomas DESCHAMPS

en tant que représentants du conseil communautaire de l'Agglomération du Saint-Quentinois à l'Office de Tourisme et des Congrès du Saint-Quentinois au titre du deuxième collège.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE**
- Désignation du
représentant de
la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois au sein de la
Société pour l'Immobilier
d'Entreprises de l'Aisne
(SIMEA).

RAPPORTEUR
Mme la Présidente

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERiot, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZETICZAK, M. Ghislain HENRIOT, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEI, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBE, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.
Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est actionnaire de la Société pour l'Immobilier d'Entreprises de l'Aisne (SIMEA).

A ce titre, elle dispose d'un représentant permanent au conseil d'administration et peut se faire représenter aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Il convient donc de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois qui siègera au sein du conseil d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SIMEA.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de désigner M. Stéphane LINIER en tant que représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois qui siègera au sein du conseil d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SIMEA.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
- Désignation du
représentant de
la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois au sein de la
Société d'Équipement du
Département de l'Aisne
(SEDA).**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZETICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTE, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBE, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.
Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est actionnaire de la Société d'Équipement du Département de l'Aisne (SEDA).

A ce titre, elle dispose d'un représentant permanent au conseil d'administration et peut se faire représenter aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Il convient donc de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois qui siègera au sein du conseil d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEDA.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de désigner M. Stéphane LINIER en tant que représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois qui siègera au sein du conseil d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de la SEDA.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Christian MOIRET ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
- Désignation du
représentant de
la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois au sein du
conseil d'administration
de la Société Anonyme
Coopérative d'Intérêt
Collectif pour
l'Accession à la Propriété
(SACICAP).**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZELICZAK, M. Ghislain HENRIOT, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEI, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBI, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.
Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est membre de la Société Anonyme Coopérative d'Intérêt Collectif pour l'Accession à la Propriété

Nombre de Conseillers
votants : 71

(SACICAP). A ce titre, elle dispose d'un représentant permanent au sein de son conseil d'administration.

Il convient donc de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du conseil d'administration de la SACICAP.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de désigner M. Freddy GRZEZICZAK en tant que représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du conseil d'administration de la SACICAP.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Freddy GRZEZICZAK ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
- Désignation du
représentant de
la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois au sein du
conseil d'administration
de Clésence.**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZELICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTE, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBE, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.
Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est membre du conseil d'administration de Clésence. A ce titre, elle dispose d'un représentant permanent.

Il convient donc de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du conseil d'administration de Clésence.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de désigner M. Freddy GRZEZICZAK en tant que représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du conseil d'administration de Clésence.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Freddy GRZEZICZAK ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
- Désignation du
représentant de
la Communauté
d'agglomération du Saint-
Quentinois au sein du
Fonds de Solidarité pour
le Logement (FSL).**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 71

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLERIOT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZYZICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEI, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBE, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.
Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

La Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois est membre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL). A ce titre, elle dispose d'un représentant permanent.

Il convient donc de procéder à la désignation du représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du FSL.

Dans ces conditions, il est proposé, conformément à l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, de procéder à une désignation sans recourir au vote à scrutin secret, et ce à condition qu'aucun conseiller communautaire ne s'y oppose.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

- de désigner M. Freddy GRZETICZAK en tant que représentant de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois au sein du FSL.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 69 voix pour et 2 abstentions adopte le rapport présenté.

M. Freddy GRZETICZAK ne prend pas part au vote (par vote présent ou par pouvoir).

Se sont abstenu(e)s (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE
- Convention de
partenariat - Foire
exposition interrégionale
de Saint-Quentin.**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLEROT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZEZICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEI, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBE, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.
Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

La Foire exposition interrégionale se tient chaque année sur le Champ de Foire de Saint-Quentin. Compte tenu de la période de pandémie, elle se tiendra cette année du 17 au 20 Septembre 2020 sur une superficie d'environ 30 000 m2.

La Foire exposition réunira le savoir-faire de différents domaines d'activités de notre Agglomération, ainsi que de la Région Hauts-De-France, mais également de la France ainsi que certains pays Européens et aura pour thème « Pays'en ville ».

Pour l'Agglomération du Saint-Quentinois, cet événement agit en faveur du développement économique du territoire en accueillant des entreprises et artisans locaux ainsi que des visiteurs qui pourront découvrir les atouts du territoire.

A cette occasion, une convention de partenariat est établie avec la société Bleu Ciel production qui organise l'évènement.

Le montant de la subvention de la Communauté d'agglomération du Saint-Quentinois s'élève à la somme de 72 000 euros TTC.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil :

1°) d'autoriser Mme la Présidente à signer la convention de partenariat avec la société Bleu Ciel production, établie dans le cadre de la Foire exposition interrégionale de Saint-Quentin 2020 ;

2°) de procéder au règlement de la somme à verser à Bleu Ciel production soit 72 000 euros (les crédits sont prévus au budget développement économique) ;

3°) d'autoriser Mme la Présidente à signer tous les actes s'attachant à l'exécution de cette décision.

DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 70 voix pour et 2 voix contre, adopte le rapport présenté.

Ont voté contre (par vote présent ou par pouvoir) : M. Julien CALON, M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ

**COMMUNAUTE
D'AGGLOMERATION
DU
SAINT-
QUENTINOIS**

OBJET

**CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
- Compte-rendu des
opérations en vertu de la
délégation de Monsieur le
Président.**

**RAPPORTEUR
Mme la Présidente**

Date de convocation :
06/07/20

Date d'affichage :
06/07/20

Nombre de Conseillers
en exercice : 76

Quorum : 26

Nombre de Conseillers
présents ou représentés : 72

Nombre de Conseillers
votants : 72

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**

Séance du 10 JUILLET 2020 à 10h00

en la salle des sports avenue Eric Jaulmes à 02100 ROUVROY.

Sont présent(e)s :

M. Jean-Marie ACCART, M. Frédéric ALLIOT, Mme Virginie ARDAENS, Mme Béatrice BERTEAUX, M. Jean-Michel BERTONNET, M. Xavier BERTRAND, Mme Colette BLEROT, M. Fabien BLONDEL, M. Grégoire BONO, M. Michel BONO, M. Elie BOUTROY, M. Alain BRISON, Mme Rose-Marie BUCEK, M. Julien CALON, M. Philippe CAMELLE, M. Luc COLLIER, M. Yves DARTUS, M. Thierry DEFRANCE, M. Hugues DEMAREST, M. Bernard DESTOMBES, Mme Sandrine DIDIER, Mme Jocelyne DOGNA, Mme Aïcha DRAOU, M. Jean-Claude DUSANTER, M. Gérard FELBACQ, M. Dominique FERNANDE, M. Christophe FRANCOIS, M. Jean-Louis GASDON, Mme Francine GOMEL, M. Jean-Marie GONDRIY, M. Alexis GRANDIN, M. Freddy GRZYZICZAK, M. Ghislain HENRION, M. Patrick JULIEN, M. Jérôme LECLERCQ, M. Benoît LEGRAND, Mme Sylvette LEICHTNAM, M. Philippe LEMOINE, M. Denis LIESSE, M. Stéphane LINIER, Mme Frédérique MACAREZ, Mme Marie-Laurence MAITRE, Mme Djamila MALLIARD, Mme Mélanie MASSOT, M. Frédéric MAUDENS, Mme Agnès MAUGER, M. Christian MOIRET, M. Roland MORTELLI, M. Damien NICOLAS, Mme Colette NOEL, Mme Agnès POTEI, M. Arnaud PROIX, M. Alain RACHESBOEUF, M. Louis SAPHORES, M. Damien SEBBI, Mme Aïssata SOW, M. Sylvain VAN HEESWYCK, M. Sébastien VAN HYFTE, M. Philippe VIGNON, M. Jean-Marc WEBER.
Mme Edith FOUCART suppléant de M. Paul PREVOST

Sont excusé(e)s représenté(e)s :

Mme Najla BEHRI représenté(e) par Mme Aïcha DRAOU, Mme Monique BRY représenté(e) par Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Bernard DELAIRE représenté(e) par M. Alexis GRANDIN, M. Thomas DUDEBOUT représenté(e) par M. Fabien BLONDEL, Mme Françoise JACOB représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, Mme Lise LARGILLIERE représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, M. Roger LURIN représenté(e) par M. Denis LIESSE, M. Michel MAGNIEZ représenté(e) par Mme Aïssata SOW, Mme Sylvie ROBERT représenté(e) par Mme Béatrice BERTEAUX, M. Karim SAÏDI représenté(e) par Mme Djamila MALLIARD, M. Olivier TOURNAY représenté(e) par M. Julien CALON

Absent(e)s :

M. Sébastien ANETTE, Mme Sylvie SAILLARD, M. Vincent SAVELLI, Mme Nathalie VITOUX

Secrétaire de séance : M. Louis SAPHORES

Il est proposé au Conseil de prendre acte du compte-rendu ci-annexé des opérations effectuées par Monsieur le Président en vertu de la délégation du Conseil communautaire.

Pour extrait conforme,

La Présidente,



Frédérique MACAREZ